

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 10 FÉVRIER 2023

N°2023-58 SALON DE L'EMPLOI DU PAYS DE CHANTONNAY - IMPRESSION DE BANDEROLES

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Le Salon de l'Emploi du Pays de Chantonnay aura lieu le vendredi 24 mars 2023 dans la salle Antonia.

Afin de communiquer sur cet évènement, la Communauté de Communes souhaite réaliser 13 banderoles qui seront affichées dans les Communes du territoire.

Pour l'impression de ces banderoles, la Présidente retient la proposition suivante :

PROCOM PROBUREAU : 1 400 € HT

À CHANTONNAY, le 10 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 13/02/2023.